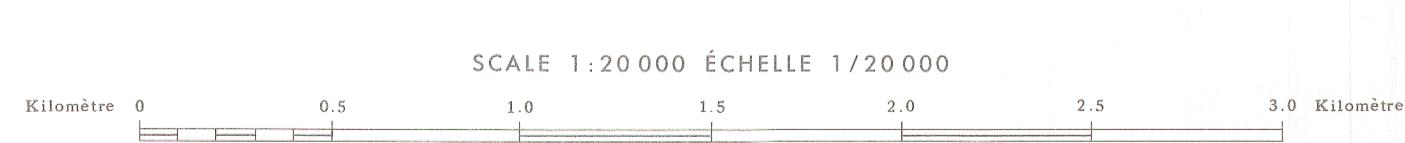


AEROMAGNETIC TOTAL FIELD MAP  
CARTE AÉROMAGNÉTIQUE DU CHAMP TOTAL

MAP 21405 G CARTE  
210/7a,b  
NEW BRUNSWICK  
NOUVEAU-BRUNSWICK



Contribution to Canada-New Brunswick Mineral Development Agreement 1994-1997, a subsidiary agreement under the Economic and Regional Development Agreement. Project funded by Geological Survey of Canada.

Contribution à l'Entente canado-Québécoise sur le Développement minier 1994-1997, un accord subsidiaire en vertu de l'Entente économique et régionale. Ce projet a été financé par le Commissariat géologique du Canada.

This map was compiled from data recorded by Geophysical Surveys Inc. between October 13, 1976 and April 12, 1987 using an helicopter-borne gradiometer. Two custom vapour magnetometers of 0.025 gamma resolution and vertically separated by 2 m were towed under an helicopter at an average elevation of 150 m above ground. The average traverse and control line spacing were respectively 300 m and 5-6 km. High path recovery was effected using a video tape recorded by a vertically mounted camera inside the helicopter. After editing the survey data, the coordinates of the intersections of traverse and control line and differences in their magnetic values were printed out for use in the manual levelling analysis. Then, the total field values from the lower magnetometer were interpolated on a 50 m grid for the drafting of the isomagnetic curves by a digital plotter. No regional correction was made for the earth's magnetic field. The base used for this map was obtained from a 1:50,000 topographical map published by the Department of Energy, Mines and Resources, Ottawa.

Cette carte a été compilée d'après les données enregistrées par les Relevés Géophysiques Inc., à l'aide d'un gradiomètre hélicoptère entre le 13 octobre 1976 et le 12 avril 1987. Deux magnétomètres à vapeur de césium d'une résolution de 0,025 gamma et espacés de 2 m furent remorqués sous l'hélicoptère, à une altitude moyenne de 150 m au-dessus du sol. L'espacement moyen des lignes de vol était de 300 m tandis que les lignes de contrôle ont été volées avec un espacement moyen de 5-6 km. Le recouvrement des trajectoires de vol a été effectué à l'aide d'un ruban vidéo enregistré par une caméra installée verticalement dans l'hélicoptère.

Une fois les données vérifiées, les coordonnées des intersections des lignes de vol des relevés de la carte ont été imprimées pour servir à l'analyse manuelle du nivellement. Les valeurs du champ total du magnétisme inférieur furent ensuite interpolées sur une grille dont les carrés mesurent 50 m de côté afin de réaliser les courbes isomagnétiques, à l'aide d'une trajectrice numérique.

Aucune correction n'a été effectuée relativement au gradient du champ magnétique terrestre. Le base de cette carte a été reproduite à partir d'une carte topographique, à l'échelle 1:50,000, publiée par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, à Ottawa. Des exemplaires de cette carte sont disponibles au ministère des Ressources naturelles, Direction des levés géophysiques, Division des Ressources minérales, c.p. 6000, Fredericton, N.-B., E3B 5H1 et à l'endroit suivant, c.p. 50, Bathurst, N.-B., E2A 3Z1 ou à la Commission géologique du Canada, 601 rue Booth, Ottawa, Ontario, K1A 0S8.

Les données de levé utilisées pour établir la présente carte sont disponibles sous forme numérique à la Commission géologique du Canada ou contre le recouvrement et de reproduction des données.

MAP 21405 G CARTE  
210/7a,b  
NEW BRUNSWICK  
NOUVEAU-BRUNSWICK